

ACTIVITE de la FGR-FP, 2 AUDIENCES CONCERNANT LES RETRAITES:

LA FGR avec Le pôle des retraités a été reçu le 24 novembre par Mr Denis Jacquat, député et rapporteur de la loi de financement de la Sécurité sociale « branche vieillesse » et le 8 décembre par un conseiller technique auprès de la secrétaire d'Etat aux aînés.

Vous trouverez ci après le compte rendu de ces deux audiences. Si les réponses apportées ne nous donnent pas satisfaction, elles ont au moins le mérite de préciser les informations que nous avons pu recueillir auparavant.

Il est important pour la FGR de faire entendre la voix des retraités, et donc ceux du CLR, qu'elle représente à travers ses analyses et ses revendications :

- La revalorisation des pensions telle qu'elle est actuellement calculée ne suffit pas à maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

- Le coût des dépenses de santé est beaucoup trop élevé et devient insupportable pour de plus en plus de retraités.

- La prise en charge de la dépendance telle qu'elle est envisagée est pour nous inacceptable. Elle va creuser encore un peu plus les inégalités.

Une demande d'audience du 2 novembre auprès de la ministre de la santé est restée sans réponse jusqu'à ce jour. La FGR envoie une relance.

Compte-rendu audience avec Monsieur Denis Jacquat, député, rapporteur de la branche vieillesse pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a reçu, à l'Assemblée nationale, une délégation du Pôle des retraités.

Quatre points ont été soulevés par les membres de la délégation : la revalorisation des pensions, l'avenir des retraites des postiers, le 5^{ème} risque, la pension de réversion.

La revalorisation des pensions

Question : L'inflation mesurée par l'Insee est bien inférieure à l'inflation ressentie par les retraités. Les diverses hausses (santé, énergie, produits alimentaires, impôts...) entament sérieusement le pouvoir d'achat des retraités. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale est muet sur la revalorisation des retraites et pensions pour 2010. Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Réponse : Il y a effectivement discordance entre l'inflation mesurée et l'inflation ressentie. Mais le COR (Conseil d'orientation des retraites) a constaté qu'il n'y avait pas de baisse du pouvoir d'achat des retraités. Les règles de revalorisation sont claires et nettes et seront appliquées en 2010. Il n'y a pas de problèmes pour les plus pauvres et pour les plus riches. Les classes moyennes ont plus de difficultés. Les plus pauvres sont pris en charge, comme avec l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. La situation des futurs retraités va être plus difficile car les retraites seront moins élevées.

L'avenir des retraites des postiers

Question : Le financement des retraites des postiers fonctionnaires ne va plus être supporté par le budget général ! Le régime devrait être adossé aux régimes de droit commun de la Sécurité sociale. Où en est le dossier ?

Réponse : Le rapport que le gouvernement doit remettre au parlement sur cette question n'est pas déposé. Les discussions se poursuivent avec la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) qui doit recevoir une « soule » pour assurer le paiement des retraites des postiers fonctionnaires.

Je n'ai pas d'information nouvelle mais le dossier n'est pas oublié. Une règle sera respectée : payer les retraites qui ont été promises.

Le cinquième risque

Question : Nous sommes inquiets d'avoir lu que la question de la dépendance serait traitée en même temps que le dossier retraite et des reports successifs. Pourquoi ?

Réponse : Jusqu'à maintenant il n'a pas été question de couplage. Qu'il y ait une discussion simultanée n'est pas gênant mais les problèmes sont totalement différents. Le seul couplage possible est de lier le montant de l'aide à la dépendance au montant de la retraite. Il faut une réforme pérenne et pas des mesurette. J'étais favorable à un cinquième risque géré par la Sécurité sociale. Ce sera sans doute la CNSA qui gèrera.

Quel rôle pour les complémentaires santé ?

S'il n'y a pas d'obligation, il y a un risque car tout le monde peut être dépendant. Ceux qui ne peuvent pas payer doivent être pris en charge. Les tenants de la récupération sur patrimoine sont actuellement majoritaires. Le problème des retraites passe avant celui de la dépendance. Le montant des retraites est de plus en plus bas et le coût de la dépendance de plus en plus lourd.

Une mission a été mise en place à l'Assemblée nationale et procède actuellement à des auditions.

La pension de réversion

Question : Cette question sera-t-elle à l'ordre du jour du rendez-vous 2010 sur les retraites ?

Réponse : Oui. Il faut régler le problème des veuves. Tout le monde se focalise sur le taux mais de plus en plus de femmes ont maintenant des droits propres. La véritable injustice c'est le plafond de cumul. Je suis pour la suppression du plafond. Quand des cotisations ont été versées, les retraites doivent l'être.

Beaucoup de veuves, propriétaires de leur logement, n'arrivent plus à faire face. La réforme des retraites doit être une réforme pour 20 ou 30 ans. Même en sortant du problème conjoncturel, il y a aggravation du déficit

Le pôle des retraités a été reçu en audience au secrétariat d'Etat aux aînés mardi 8 décembre, par le conseiller technique en charge des questions budgétaires et du secteur médico-social.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

- la prise en charge de la perte d'autonomie
- les tarifs des maisons de retraite.

En préambule les membres de la délégation ont posé une question : pourquoi un secrétariat aux aînés ?

- On parlait précédemment de personnes âgées et la vision politique se limitait aux besoins médico-sociaux. La vision actuelle se veut plus large, sur toute la durée de vie entre la fin d'activité et la mort. Il faut relever le défi du vieillissement : adaptation de la ville, des logements, utilisation des nouvelles technologies comme par exemple les détecteurs de chutes.

Si un lien peut être fait entre la vieillesse et le handicap, les données de départ sont différentes.

Il y a un effet de masse et une prévision possible pour la vieillesse, il n'y en a pas pour le handicap.

90% des aînés vont bien. Il faut aussi promouvoir ce qui va bien et développer le lien intergénérationnel. Le secrétariat aux aînés n'est pas une segmentation visant à isoler les personnes âgées.

- La prise en charge de la perte d'autonomie

Deux réformes sont à traiter en 2010, la réforme des retraites et celle de la prise en charge de la dépendance mais il n'y a pas de lien entre elles.

La réforme de la prise en charge de la dépendance ne doit pas être seulement technique. Elle doit être replacée dans un débat plus large mais sans y être diluée.

Un grand débat public va être organisé sur « la place des aînés dans la société ».

Sans doute au milieu de l'année 2010 mais aucun calendrier n'est arrêté à ce jour.

Trois défis sont à relever : le défi de la « masse » (1,2 million de personnes âgées de plus de 80 ans en 2008, plus de deux millions en 2015), du financement qui est un problème de société, du choix possible entre maintien à domicile ou hébergement en établissement.

En matière de financement, le « curseur » peut bouger entre solidarité nationale, familiale et prévoyance individuelle.

La volonté de la secrétaire d'Etat est de conserver un socle de financement par la solidarité nationale important.

* La refonte de plusieurs allocations (APA, APL, autres aides au logement) permettrait de mieux solvabiliser l'hébergement en établissement.

Actuellement l'APA ne finance que des moyens humains.

Il faudrait de nouvelles recettes mais la règle impérative de ne pas augmenter les prélèvements obligatoires y fait obstacle. Cependant la question sera reposée par le secrétariat d'Etat aux aînés.

* Le recours sur patrimoine est une question très sensible

Il n'est pas question de le réintroduire sous la même forme que précédemment. Il y aurait deux options pour une APA « améliorée » à domicile comme pour l'aide unique en établissement : soit le recours sur patrimoine est refusé et l'aide est minorée, soit le recours sur patrimoine est accepté et l'aide est versée à taux plein.

Le recours s'exercerait sur le patrimoine au-delà d'un certain montant (peut-être 150 000€) et dans la limite d'un plafond (peut-être 20 000 ou 30 000€).

La moyenne d'APA reçue au cours d'une vie s'élève à 30 000€.

* A propos de l'assurance individuelle, le débat se situe sur son caractère facultatif ou obligatoire.

(certains même souhaiteraient que la prise en charge de la dépendance soit entièrement assurantielle !)

L'idée serait plutôt de favoriser, d'aider à souscrire une assurance dépendance et de réfléchir à la rendre obligatoire le plus tôt possible (par exemple dès 40 ans) parce que la couverture serait meilleure et le coût plus faible.

Pendant la période de transition, des aides seront apportées à ceux qui ont de faibles revenus ou à ceux qui n'auront pas pu cotiser assez longtemps en raison de leur âge.

- Les tarifs des maisons de retraite

Les crédits « soins » votés dans la loi de financement de la sécurité sociale sont en hausse de 9% et vont donc permettre la création de nouvelles places (7500), de continuer la médicalisation des établissements et l'embauche de personnel supplémentaire (10 000).

Comme a été conservé un financement pour l'aide au transport de jour.

La nouvelle répartition des crédits va permettre à 90% des établissements de recevoir plus et à 10% de recevoir moins.

Il n'y a pas de corrélation entre le budget soins d'un établissement et la qualité de son accueil.

Il est donc envisagé d'établir des critères, transparents et objectifs qui seront publiés sur internet.

Il n'y a aucun texte en préparation sur la libéralisation des tarifs.

Les tarifs pratiqués dans le secteur privé qui reçoit inévitablement beaucoup de fonds publics (soins, APA) posent problème.